



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Référence		
2026-46		
Objet de la délibération		
Information relative à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section C n°79		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14
Date de la convocation		
11/09/2026		
Date d'affichage		
11/09/2026		
Vote		
à l'unanimité		
Pour : 14		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 24/09/2026

Et

Publication ou notification du :
24/09/2026

L' an 2026 et le 21 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Espace Culturel sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

Présents : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING GREGOIRE, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

Excusé(s): Mme NOWAK ADRIENNE

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEBAS Géraud à Mme DAGORNE Jessica

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI Dimitri

Objet de la délibération : Information relative à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section C n°79

La commune de Fontaine-le-Port souhaite réaliser une aire aménagée aux abords du Lavoir de la Coudre.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition d'une emprise foncière sur son territoire.

Cette emprise d'une superficie de 922 m2 est issue de la parcelle cadastrée section C n°79 appartenant à Monsieur Hervé Martinez.

Le propriétaire s'est engagé à céder à la commune de Fontaine-le-Port cette emprise de 922 m2 de la parcelle cadastrée section C n°79 pour un montant de 2 000 euros (deux milles euros).

Un protocole d'accord a été signer en date du 8 septembre 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte de cette information,

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de 922 m2 de la parcelle C n°79 et à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24.09.2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE

